Conseil des droits de l’homme

46e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Vanuatu**

Genève, 2 mai 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Vanuatu et la remercie pour sa présentation.

La Suisse fait les trois recommandations suivantes :

1. Créer une institution nationale des droits de l’homme en accord avec les Principes de Paris.
2. Ratifier et mettre en œuvre le Protocole facultatif à la Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et veiller à ce que les agents de sécurité reçoivent régulièrement une formation adéquate sur l'usage de la force.
3. Modifier la définition du « viol » dans le code pénal afin d'inclure explicitement le viol conjugal parmi les délits.

Je vous remercie.